



Elections professionnelles du 6 décembre 2018

Elections des représentants du personnel  
aux Commissions Administratives Paritaires

### ÉLECTIONS CAP 2018 : les enjeux

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont cruciales pour les agents de l'Ifsttar. Leur disparition programmée, dans le cadre du projet « Action publique 2022 », est le signe qu'elles dérangent. Il est donc d'autant plus important de **montrer notre attachement à ces instances de défense des agents** en votant massivement à l'occasion de ces élections.

**En votant aux CAP, vous exprimerez aussi votre intérêt pour la sauvegarde du statut de titulaire, mis à mal par la politique gouvernementale.**

### NOS ENGAGEMENTS

- L'équité et la solidarité entre toutes et tous : en se comportant en véritables représentant.e.s de tout le personnel, pas seulement de dossiers « signalés ». Ils n'ont rien à attendre de la direction et refusent que l'avenir d'un.e individu.e dépende de considérations gestionnaires.
- Vos élu.e.s ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais présents à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre carrière. À tout moment, chacun.e d'entre vous peut les interpeller, entre autre lorsque votre supérieur.e hiérarchique vous refuse certains droits (travail à temps partiel, formation permanente, congé pour la formation syndicale, télétravail...).
- La transparence et l'information de toutes et tous : l'existence de représentant.e.s attentif.ve.s à la défense du personnel oblige l'administration à débattre de ses critères d'attribution des promotions ou à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentant.e.s s'engagent à rendre publics tous les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

## DÉFENDONS et AMÉLIORONS LE STATUT DE TITULAIRE

Pour nos carrières et pour la recherche !

Défendre les titulaires et la recherche publique,

c'est aussi revendiquer un emploi stable pour tout le personnel

**Seul l'emploi stable permet d'assurer la pérennité de la recherche.** Cette appartenance à la fonction publique n'est en aucun cas un frein à la créativité et à la mobilité des individus, que celle-ci soit thématique, géographique, ou de corps de rattachement.

**Seul l'emploi sur statut de fonctionnaire est compatible avec une vraie indépendance.** C'est un préalable pour répondre à la demande « d'expertise scientifique indépendante » désormais sollicitée de toutes parts, notamment sur les sujets de développement durable.

**Seul l'emploi stable permet de créer un collectif de travail durable et solide** et de pouvoir s'appuyer sur ses collègues dans la durée.

## SOLIDAIRES dans un monde de brutes ! VOTEZ Solidaires Environnement !

### NOS REVENDICATIONS

- La lutte contre les blocages des carrières.
- Des augmentations uniformes en nombre de points, car se contenter d'augmenter la valeur du point, c'est arroser là où c'est déjà mouillé !
- L'intégration au salaire d'une prime identique pour toutes et tous, chercheur·e·s, ingénieur·e·s ou technicien·ne·s, d'un montant équivalent à la prime des IR. C'est possible, juste, et budgétairement tenable comme nous l'avons démontré.



- Le maintien de recrutements à tous les niveaux de qualification. Le tuilage entre générations est impératif pour éviter la perte de savoir-faire. Les politiques de « repyramidage » et le développement massif de l'externalisation font disparaître des compétences pourtant indispensables.
- Une politique globale pour l'accueil et le maintien dans l'emploi des collègues confronté·e·s au handicap : accessibilité des locaux, recrutement par « voie contractuelle » sur les profils vacants, souci de l'adéquation entre l'agent·e et sa fonction, mais aussi de ses conditions d'accueil.